

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 5 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2023.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Procurations : 3  
Votants : 14

**Présents :**

**Délibération n° 23**

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents : /

**OBJET :**

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

**Vente balayeuse**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX  
Odile MASSON  
Madeleine CHATEAU

Mandataires

Frédéric CHAUX  
Stéphanie LUAIRE  
Baptiste BON /

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 31 mars 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20230405-2023-23REC-DE

Numéro 2023-23REC

Date de décision 05/04/2023

Nature DE

Objet vente balayeuse

Classification 7.10 - Divers

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;  
**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Monsieur le Maire explique que la balayeuse, propriété de la commune, ne peut plus être réparée et indique que la société SO PRO D'EM pour un montant de 3 000 €

***Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide***

***A l'unanimité,***

- ***d'approuver la vente de la balayeuse,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS